me suis trompé en disant qu'on veut légaliser le mariage civil dans ce pays. Une des raisons-et la seule que j'aie pu découvrirpour lesquelles le gouvernement actuel a permis et accordé à la législature fédérale de décréter le divorce, c'est que les protestants du Bas-Canada n'auraient jamais, sans cela, donné leur appui à la mesure de confédération proposée par nos ministres Je crois bien qu'il y a certaines dénominations protestantes dont les dogmes défendent le divorce ; mais je ne crains pas de dire que la seule raison de cette concession est celle que je viens de mentionner. D'ailleurs, je trouve dans le pamphlet de l'hon. député de Montmorency une bien forte admission dans ce sons. Il dit:-

"C'est le sentiment catholique qui a présidé, chez plusieurs, à l'opinion que l'on devait laisser aux législatures locales cette question sociale si importante; mais que l'on n'oublie pas, d'abord, qu'en la laissant, en ce qui regarde le Bas-Canada, à une majorité protestante, nous ne ferons que maintenir l'état actuel. Ensuite, nous évitons bien des causes de contention et bien des réclamations ardentes qui finiraient par être écoutées par la mère-patrie, ches qui le divorce est légalisé et qui fonctionne comme institution sociale. Qui nous dit aussi que les protestants, qui sont en très forte majorité dans notre propre parlement, et qui devront composer les deux tiers de la confédération, eussent consenti à localiser la législation sur le divorce?

L'hon. député de Montmorency sait tout aussi bien que moi que les protestants du Bas-Canada ne l'auraient pas voulu, et pour obtenir leur appui, l'on s'est dit: " Ma foi! abandonnons encore cela, on a bien accordé la représentation basée sur la population, concédons le divorce et tout ce qu'on voudra."

L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN—Ecoutes! écoutez!

L'Hon. M. LAFRAMBOISE — L'hon. député peut crier tant qu'il voudra : "écoutes! écoutes!" mais ceux qui lui ont entendu prononcer le di-cours, je ne dirai pas éloquent....

UNE VOIX -Parce que cela ne serait

pas vrai.

L'HON. M. LAFRAMBOISE ... que fit l'hon. député pour s'opposer à la première lecture du bill de divorce Benning, et qui le voient aujourd'hui imposer aux catholiques, qui n'en veulent pas, les conséquences d'un principe qu'il refusait alors d'appliquer à des protestants qui le demandaient, ceux-là, dis-je, sont justifiables de croire et de dire que l'hon. solliciteur-général du Bas-Canada a dû, ou renoncer à ses opinions sur

le divorce,—puisqu'il permet à la législature fédérale de législater sur cette matière, et d'accorder le divorce soit aux catholiques, soit aux protestants, soit dans le Haut, soit dans le Bas-Canada,-ou qu'il n'était pas bien sincère dans son opposition au bill Benning. (Ecoutez ! écoutez !) Il est un fait certain, c'est que les protestants du Bas-Canada ont dit au gouvernement : passez une loi qui nous garantisse la stabilité et la protection de notre système d'éducation et de nos institutions religieuses, et nous appuierons votre projet de confédération ! sans cela, nous ne le ferons jamais, car nous ne voulons pas nous mettre à la merci d'une législature locale dont les trois quarts des membres seront catholiques. En agissant ainsi, ils ont eu parfaitement raison, malgré qu'il est généralement admis que nous, catholiques, avons plus de libéralité que les protestants, -ce qui est prouvé en partie par le tait que plusieurs de nos comtés bas-canadiens sont représentés par des protestants. Néanmoins, M. l'ORATEUR, je n'entends pas reprocher à la minorité protestante du Bas-Canada d'avoir veillé à ses intérêts; je conviens qu'elle n'a fait en cela que son devoir ; car qui peut dire, après tout, ce qui arrivera d'ici à dix ans? D'ici à dix années les idées peuvent changer sur cette question, et s'il est vrai, comme l'a dit le Globe de Toronto, -et le ministère ne peut pas dire que ce journal ne dit pas la vérité, puisqu'il est l'organe du gouvernement actuel,- v'il est vrai que le clergé catholique est envahissant, qu'il n'est jamais satisfait et qu'il cherche à s'accaparer de tout ce qu'il voit, si tout cela est vrai, M. l'ORATEUR, qui nous dit que dans quelques années les Bas-Canadiens ne seront pas disposés à dire à la minorité protestante : "Nous voulons que toutes les écoles soient catholiques," de même que la majorité protestante du Haut-Canada a dit à la minorité catholique de cette section maintes et maintes fois, et comme elle le lui dira avant longtemps si la confédération s'accomplit : " Nous voulons que toutes les écoles soient protestantes?" Il va sans dire que je ne crois pas que jamais les catholiques de cette sectionci poussent l'intolérance jusque là; mais, d'un autre côté, je ne puis qu'approuver la minorité protestante de se mettre à l'abri de toutes éventualités de ce genre, et, pour la même raison, je dis que nous aussi nous devons prendre toutes nos precantions, et que nous ne devous pas souffrir que nos intérêts les plus chers soient à la merci d'une